HOULIVAL

00B18544

Société anonyme au capital de € 40.000
Siège social : 16 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS
433 466 570 R.C.S. PARIS

Tal de COMM... PARIS
N° 65
- 2 JUIN 2004
32716

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 MAI 2004

L'an deux mil quatre, le cinq mai à 10 heures, le Conseil d'Administration de la Société HOULIVAL s'est réuni au siège social.

Sont présents :

M. Philippe BARBIER, Administrateur
Mme Luce BERILLE, Administrateur
M. Charles THOMSON, Administrateur

Assistent également à la réunion :

M. Pascal RAYER,
Mme Claudine AUGER, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil, réunissant tous les administrateurs actuellement en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Philippe BARBIER informe les membres du Conseil de la démission de Monsieur Marouan NIAZY de ses fonctions de Président et d'Administrateur adressée par lettre en date du 30 avril 2004 avec effet immédiat.

Le Conseil rend hommage à Monsieur Marouan NIAZY pour la part active qu'il a pris au sein de la société.

Le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Philippe BARBIER en qualité de Président de la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2004 est approuvé à l'unanimité.

II. COOPTATION DE M. PASCAL RAYER EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur la proposition de Monsieur BARBIER, le Conseil, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, nomme administrateur Monsieur Pascal RAYER, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en remplacement de Monsieur Marouan NIAZY et pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Monsieur Pascal RAYER déclare accepter les fonctions d'Administrateur et satisfaire à toutes les conditions légales requises.

Le procès-verbal de la présente délibération est aussitôt établi et approuvé séance tenante par le Conseil.

III. CONFIRMATION DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, confirme le regroupement des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général décidé par le Conseil d'Administration du 24 mai 2002 et nomme, à l'unanimité moins la voix de l'intéressé qui s'abstient, Monsieur Pascal RAYER en qualité de Président-Directeur Général, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Marouan NIAZY.

Monsieur Pascal RAYER déclare accepter les fonctions de Président-Directeur Général et remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui accorde.

Conformément à la loi, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et en rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Chargé de la Direction Générale, Monsieur Pascal RAYER est également investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Pascal RAYER prend alors la présidence de la présente réunion.

Le procès-verbal de la présente délibération est aussitôt établi et approuvé séance tenante par le Conseil.

IV. POUVOIRS

Le Conseil, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président, avec faculté de substitution pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Le procès-verbal de la présente délibération est aussitôt établi et approuvé séance tenante par le Conseil.

Certifié conforme

Le Président-Directeur Général